

GRAND JEU DE LA PEAK PERIODE

du 25 octobre 2023 au 31 janvier 2024

RÈGLEMENT



Article 1 : Définition

Le « Grand jeu de la Peak Période » a pour objectif d'encourager les factrices et les facteurs à réviser tous les gestes métier importants sur différents produits et services pour respecter la promesse client en les récompensant comme précisé dans les articles 5, 6 et 7.

Article 2 : Organismes

Le challenge est organisé par la Direction du Développement Industriel des Offres, de l'Organisation et des Process (D²IO²P) de la BSCC.

Article 3 : Participants

Le Challenge est ouvert aux acteurs suivants :

- *Facteurs et Factrices*

Article 4 : Période du challenge

Du 25 octobre 2023 au 31 janvier 2024

Article 5 : Principe

12 Fiches Récap sont à disposition des Factrices et Facteurs dans la Distribox (impression et diffusion par leurs managers) et dans la e-bibliothèque des FACTEO (accès direct dans la rubrique Actualités ou en tapant le mot clé « Fiche » dans le moteur de recherche).

Grâce à ces fiches, les Factrices et Facteurs apprennent ou révisent les notions importantes sur les colis, les chronofacteurs, les objets Smartdatés, les LR, les e-PAQ...

Sur chacune des fiches, ils peuvent scanner le QR Code avec leur FACTEO (ou cliquer sur l'image du QR Code dans la e-bibliothèque) ; ce qui leur permet de répondre à un quiz sur le sujet qu'ils viennent de réviser.

Point d'attention : il n'est possible pour chaque participant que de répondre une seule fois à chaque quiz.

Article 6 : Mécanique d'attribution des points

Chaque bonne réponse permet de gagner 4 points.

Le solde de points sera communiqué tous les mois à chacune des personnes qui aura répondu à au moins un quiz.

A la fin de la Peak Période, des tirages au sort permettront de départager les joueurs.

Les joueurs seront classés dans 7 tranches de points* et un tirage au sort aura lieu dans chacune des tranches.

Si un joueur n'est pas tiré au sort dans la tranche à laquelle il appartenait, il participe alors au tirage au sort de la tranche inférieure suivante. Ce processus se répète jusqu'à ce qu'il soit tiré au sort ou bien que tous les tirages au sort aient eu lieu.

Ainsi, plus un joueur a cumulé de points, plus il maximise ses chances d'être sélectionné puisqu'il participe à plus de tirages au sort qu'un joueur qui a peu de points (nombre maximal de participations : 7).

- ➔ Dans le cas où un joueur est tiré au sort dans sa tranche de points, tous les points qu'il possédait se transforment en euros à utiliser dès le 5 février 2024.
- ➔ Dans le cas où un joueur est tiré au sort dans une tranche de points inférieure à sa tranche de départ, il peut utiliser dès le 5 février 2024 les points correspondant au niveau médian de la tranche dans laquelle il a été tiré au sort. Les points restants seront alors conservés à son nom dans une cagnotte pour le jeu suivant.
- ➔ Dans le cas où un joueur n'est tiré au sort dans aucune tranche, il perd l'ensemble des points gagnés.

Il y aura 180 gagnants. La durée de validité des points du « Grand jeu de la Peak Période » sera de 2 mois à partir de la date de communication des résultats aux gagnants, soit du 5 février jusqu'au 5 avril 2024. Au-delà de cette date, les points non utilisés seront définitivement perdus (sauf les points mis en cagnotte pour les joueurs ayant été tirés au sort dans une tranche inférieure à leur tranche de départ – cf. paragraphe précédent).

*Découpage des tranches de points :

- Tranche 1 : 181 à 200 points (5 gagnants)
- Tranche 2 : 151 à 180 points (8 gagnants)
- Tranche 3 : 121 à 150 points (12 gagnants)
- Tranche 4 : 91 à 120 points (15 gagnants)
- Tranche 5 : 51 à 90 points (30 gagnants)
- Tranche 6 : 25 à 50 points (50 gagnants)
- Tranche 7 : moins de 25 points (60 gagnants)

Article 7 : Les récompenses

1 point = 1 euro.

Les 12 quiz donnent accès à 50 questions, soit 200 points = 200 euros.

L'utilisation des points se fera sur une boutique en ligne.

Les participants pourront, s'ils souhaitent acquérir un cadeau d'un montant supérieur au nombre de points dont ils disposent, effectuer un paiement d'un montant d'une valeur complémentaire maximale de 50 euros.

Article 8 : Communication

La communication des résultats sera faite aux gagnants par mail dans le courant du mois de Février 2024.

Article 9 : Réclamations

Toute réclamation sur les résultats de ce « Grand Jeu de la Peak Période » doit être adressée à la D²IO²P, par mail à distribox.di@laposte.fr, dans **un délai de 48 heures** après la publication des résultats.

Toute réclamation ou litige sera arbitré par la D²IO²P.

Les seules données personnelles stockées seront les adresses mail des participants. Elles pourront être effacées à l'issue du jeu sur demande par mail.

Article 10: Modifications

La D²IO²P se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement et s'engage dans ce cas à communiquer aux participants le nouveau règlement sous 48 heures.

La D²IO²P se réserve la possibilité d'annuler le présent « Grand Jeu de la Peak Période » si nécessaire. La participation à ce « Grand Jeu de la Peak Période » implique l'acceptation sans réserve des clauses du présent règlement.